

Paris, le 31 octobre 2014

Communiqué intersyndical

« Petite loi » de transition énergétique : des inquiétudes légitimes pour l'encadrement !

La « petite » loi de « transition énergétique pour la croissance verte » a été votée en première lecture à l'Assemblée Nationale dans une période où les grandes entreprises de l'énergie connaissent également de profonds bouleversements dans leur gouvernance. Ces sources d'inquiétudes conduisent le personnel d'encadrement (ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise) à faire entendre leur voix.

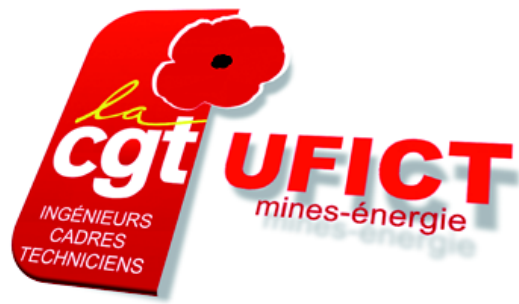
Le Gouvernement avait annoncé une loi qui devait engager la France dans la bataille contre le réchauffement climatique de la planète. En luttant contre les émissions de CO₂, la loi devait porter notre pays dans une croissance verte avec à la clé la création de milliers d'emplois. Qu'en est-il réellement ?

Du point de vue écologique, la montagne a accouché d'une souris ! Même en reconnaissant que les articles relatifs à l'habitat et à la construction (les économies d'énergie nécessaires dans ce secteur font consensus) vont dans le sens de l'efficacité énergétique, la crédibilité des mesures annoncées reste dans le flou quant au financement.

Par ailleurs, il faut malheureusement souligner que le bon sens ne l'a pas emporté pour d'autres dispositions relatives à l'énergie. En effet, aucune des mesures qui sont au cœur de cette loi ne participent réellement à l'objectif de diminution de production du CO₂. Le pétrole, à travers notamment la question des transports, est étrangement le grand absent de cette loi de transition dite énergétique. Or, ce secteur est responsable de la moitié des émissions de CO₂. Cette absence est à remettre en perspective avec l'abandon de l'écotaxe, seule contribution demandée aux transporteurs routiers, censée contribuer au financement des infrastructures ferroviaires et fluviales.

A contrario, la production d'électricité est largement mise à contribution alors qu'elle est décarbonée à hauteur de 85 %. Ainsi, que peut bien faire dans cette loi le plafonnement du nucléaire à 50 % de la production d'électricité et à 63,2 GW ? A défaut de lutter contre les émissions de CO₂, cet objectif est purement politique. De même, en quoi l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques contribue-t-elle à réduire les émissions de CO₂ ? Même si la prolongation de la durée des concessions en échange d'investissements non prévus initialement dans le cahier des charges est un point positif obtenu dans le débat parlementaire, il n'en reste pas moins que l'éventualité de leur ouverture à la concurrence est sans lien avec une stratégie bas carbone.

.../...



La remise en cause des tarifs sociaux du gaz et de l'électricité laisse perplexe. Son remplacement par un chèque utilisable pour toutes les énergies, y compris le fuel et le bois est évoqué ... sans explication sur son financement. L'électricité et le gaz naturel vont-ils devoir financer le fioul, le pétrole et le bois ?

Il faut noter également l'absence du gaz naturel dans ce texte de loi alors qu'il peut largement contribuer au mix énergétique décarboné.

Ces questions sont légitimes car aucune de ces nouvelles contraintes ne concourent à la baisse de l'émission de CO₂. A croire que leur seul but est la poursuite de la déstructuration du secteur de l'énergie pour le livrer un peu plus aux aléas du marché ?

Depuis une dizaine d'années, les entreprises historiques du secteur de l'énergie ont affronté d'importantes transformations structurelles. Aujourd'hui, ces choix conduisent à l'annonce de la fermeture de tranches thermiques à flamme, de la mise sous cocon des capacités de stockages et des centrales à gaz, voire à l'annonce de la baisse des budgets consacrés à la recherche notamment au CEA.

Pourtant, EDF, GDF SUEZ et les ENN restent des acteurs essentiels de l'économie de notre pays. Ils contribuent à la pérennité d'une filière industrielle des plus performantes en Europe, dont elles ont assuré le développement. Les évolutions du secteur ont eu des conséquences importantes sur la qualité du service rendu aux clients, sur le prix de l'énergie et sur les conditions de travail des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise de ces entreprises. A coups d'externalisation, de filialisation, la précarité s'est installée dans des pans entiers du secteur. N'est-ce pas à cela qu'une loi sur le développement durable devrait s'attaquer ? Dès lors, l'absence des questions sociales dans ce texte est-il acceptable ? Bien évidemment, non !

Aussi, la CFE-CGC Energies et l'Ufict-CGT invitent l'ensemble des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise à prendre toute leur place dans le débat.

La discussion au Sénat de la loi de transition énergétique est repoussée à janvier 2015. Ce temps doit être mis à profit car il nous ouvre un espace d'intervention qui peut être déterminant pour faire évoluer le contenu de la loi. Il faut répondre aux besoins du pays, redonner de la force à un service public de qualité, s'opposer à la privatisation des barrages hydrauliques, et ainsi faire évoluer la loi pour qu'elle porte enfin un projet social ambitieux pour tous les salariés du secteur de l'énergie.